



---

---

**Règlement modifiant la rémunération du président et des autres membres de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche**

---

---

**RÈGLEMENT NUMÉRO 104-5**

Séance du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne Mascouche, tenue le 19 février 2018, à laquelle sont présents :

Gabriel Michaud  
Nathalie Ricard  
Eugène Jolicoeur

Sous la présidence de Yan Maisonneuve.

Mme Chantal Marceau, secrétaire-trésorière est aussi présente.

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été présenté lors de la séance tenue le 22 janvier 2018 ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis public a été donné le 24 janvier 2018 par la secrétaire-trésorière, résumant le contenu du projet de règlement et comprenant les mentions prévues aux articles 8 et 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., chapitre T-11.001) et indiquant, notamment, le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté, laquelle séance ne doit pas être tenue avant le 21<sup>ième</sup> jour après la publication de cet avis public;

Il est proposé par : Eugène Jolicoeur  
Appuyé par : Nathalie Ricard

**QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 :**

Le règlement numéro 104-4 modifiant la rémunération du président et des autres membres de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche est modifié de la façon prévue au présent règlement ;

**ARTICLE 2 :**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement ;

**ARTICLE 3 :**

Le deuxième paragraphe de l'article 3 du règlement 104-4 est remplacé par le suivant :

Pour chaque présence à une séance du conseil d'administration, le membre ou le membre-substitut reçoit une rémunération de 175\$ (cent soixante-quinze dollars).

**ARTICLE 4**


Le présent règlement est effectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**ARTICLE 5 :**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES  
EAUX TERREBONNE MASCOUCHE**

**Adopté le 19 février 2018**



---

Yan Maisonneuve  
Président



---

Chantal Marceau  
Secrétaire-trésorière

---

<b>Avis de motion :</b>	<b>12-01-2018</b>
<b>Résolution d'adoption :</b>	<b>19-02-2018</b>